Thème 5 : Politique familiale ou politique sociale ?

Depuis de nombreuses années, ce sont les revenus plutôt que les charges familiales qui tendent à conditionner l'octroi d'aides publiques. Concrètement, les aides versées aux familles pour charges d'enfant tendent à diminuer au profit d'aides sociales versées exclusivement aux familles les plus modestes et notamment les familles monoparentales plus fréquemment confrontées à la pauvreté. Pour mémo, un tiers des familles monoparentales (essentiellement des femmes avec enfants), soit plus d'1,8 million de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté contre 11,2 % des personnes vivant en couple. Source : Insee – 2010.

S'il est légitime d'aider spécifiquement les familles les plus modestes, il est un fait que la configuration familiale influence sensiblement le niveau de vie des familles. Le nombre d'enfants à charge non seulement accroit les charges de famille, il a aussi tendance à diminuer le taux d'emploi des mères.

Cette politique sociale au détriment de la politique familiale tend à négliger les familles qui ont fait le choix d'accueillir des enfants.

D'ailleurs, l'inflexion récente à la baisse de la natalité française en 2015 (-2,3%) qui se poursuit en 2016 (-1,7 à fin août 2016) incite à réfléchir sur la politique familiale que la France souhaite mener dans les prochaines années.

- **Quelles sont vos propositions en matière d'aides financières aux familles en général ? Et en particulier pour les familles monoparentales particulièrement exposées au chômage et à la précarité ?**

- **Comment analysez-vous le recul de la natalité et que comptez-vous faire sur ce sujet ?**